



Reprise maison

Par Flo 8430

Bonjour ,

Je viens de demander le divorce pour l'adultère de mon mari.

Rien n'est décidé pour le moment car il quitte la maison lundi avec les meubles qu'il avait déjà avant notre rencontre il y a 14 ans.

À l'heure actuelle, nous avons notre maison depuis 12 ans il reste un peu près 130 000 ? à rembourser.
comme il s'agit d'un divorce conflictuel, je ne sais pour le moment ce qu'il va avoir décidé de faire, mais il pourrait décider de laisser sa part à son fils

Moi ce que je voulais savoir, c'est que si je reprends la maison, il faut que la maison soit estimée, que les emprunts soient remboursés, puis la somme restante si il y en a une , qu'elle soit divisée en deux. S'illaisse la part à son fils qui a 10 ans, vais- je être obligée de redonner la part en argent mon fils tout de suite ? En cas de reprise de la part et que je décide la vendre dans quelques années est ce que je devais redonner une somme à mon fils ?

Je vous remercie par avance

Par kang74

Bonjour

Votre mari n'est pas encore parti .

Avant de penser à la maison, il faut penser au divorce en allant voir un avocat .

Pour le reste, soit vous avez les moyens de racheter sa part + reprendre le crédit seule sur vos revenus +payer les frais de notaire, soit pas .

C'est la banque qui verra cela .

Parce que cette histoire de donner sa part à votre fils alors qu'il y a encore un crédit de dessus n'a pas beaucoup de sens : aucune banque n'acceptera qu'un crédit soit payé entièrement par une ou des personne pour seulement une moitié de bien .

Enfin, vous vous doutez bien qu'ayant lui même des frais de logement, éventuellement une pension à payer et des frais d'avocat, ses possibilités de générosité vont être bloquées par une certaine réalité .

Allez voir vous même un avocat pour justement vous confrontez à une certaine réalité, pour calculer ce à quoi vous pouvez prétendre .

Et avoir une idée des frais d'avocat à sortir pour ce faire .